

LE QUOTIDIEN DE L'ART

L'ENQUÊTE

QDA HEBDO 17.06.22 N°2413 10



Artistes et NFT : du rejet à l'usage militant

Neil Beloufa, *Screen Talk*, 2020, bas-relief, projection, écran TV, télécommande. Courtesy of the Artist and CLEARING New York, Brussels, Beverly Hills.

© Eden Krsmanovic.

Les NFT – ces parts d'objets dématérialisés – ont fait très rapidement une entrée en force sur le marché de l'art, provoquant curiosité ou agacement. Qu'en est-il des artistes ?

PAR MAGALI LESAUVAGE ET MARINE VAZZOLER

NFT : cet acronyme, il y a encore cinq ans, ne disait rien à personne. Aujourd'hui encore, le fonctionnement de ces *non fungible tokens* (jetons non-fongibles en français), titres de propriété d'objets achetés en cryptomonnaies et rattachés à une identité numérique sur la *blockchain* (base de données cryptées par « blocs », sans autorité centrale, *ndlr*), reste cryptique pour beaucoup. Si les œuvres d'art ne représentent qu'une infime partie des NFT (lire *l'Hebdo* du 10 septembre 2021), la sphère artistique se déchire entre les pour et les contre. Avec en ligne de mire l'éventualité d'un crash provoqué par la chute des cryptomonnaies. D'après le *Wall Street Journal*, les ventes de NFT auraient chuté de 90 % depuis septembre 2021, tandis que l'artiste Takashi Murakami, ce 8 juin sur Twitter, s'est dit « désolé » auprès des investisseurs crypto suite à l'impressionnante dégringolade de ses *Flowers*, dont l'estimation est passée de 260 000 à 2200 dollars en un an... Mais le marché est trop fluctuant pour signer déjà l'arrêt de mort des NFT. Certaines galeries qui d'abord les boudaient s'y sont mises, quoique avec prudence, ➔



Capture d'écran d'une story Instagram de la galerie Backslash qui propose à la vente des NFT de l'artiste Boris Tellegen

DR.

En bas : Page d'accueil du site Jeff Koons « Moon Phases », Capture d'écran jeffkoonsmoon-phases.com.

comme la géante Pace, avec Verso, une plateforme dédiée. Tandis que d'autres expriment un profond rejet, comme Constantin Chariot, directeur de la Patinoire royale/galerie Valérie Bach, à Bruxelles, qui dans *La Libre Belgique* n'y voit qu'« un produit financier criminel et spéculatif, conçu par des escrocs sans scrupule »...

Expérimentations et professionnalisation

Qu'en est-il des artistes ? Beaucoup s'interrogent sur la technologie elle-même. Professeur à l'ITP de l'Université de New York, membre du F.A.T. Lab et gestionnaire de communauté pour openFrameworks, l'artiste Kyle McDonald travaille avec le code depuis plusieurs années et explore les différentes possibilités qu'offrent les nouvelles technologies. C'est assez logiquement qu'il s'est tourné vers les NFT afin d'en interroger les possibilités et les limites, mais aussi pour comprendre comment ils affectent la société. En 2021, son projet « Ethereum Emissions » pointait la consommation d'énergie des cryptomonnaies. Le *street artist* Rero joue lui aussi depuis plusieurs années avec l'esthétique du Web et le langage informatique en utilisant dans beaucoup de ses travaux la police Verdana. En avril dernier, l'artiste a mis en vente pour un Ether (environ 1130 euros au cours actuel) un NFT composé de 25 images, disponible sur la plateforme Open Sea et à la galerie Backslash, à Paris. Il n'est pas le seul artiste de la galerie parisienne à s'être emparé du Web3 (un Web décentralisé utilisant la *blockchain*, *ndlr*) : Boris Tellegen a créé cinq NFT pour la galerie qui en a d'ores et déjà vendus quatre, et souhaite se positionner plus amplement sur cette technologie. C'est également le cas d'autres galeries françaises, dont une avoue « avoir un peu forcé un artiste à mettre ses œuvres en NFT alors qu'il était, au départ, plutôt réticent ».

Lauréat du prix Marcel Duchamp en 2006, le plasticien Philippe Mayaux est quant à lui davantage connu pour ses sculptures et peintures, et n'a pas été propulsé dans le milieu de l'art grâce à l'art numérique. Comme le rappelle un article du magazine *Forbes*, l'artiste a cependant été l'un des premiers à se lancer dans l'impression 3D en 2010 et souhaite désormais montrer « des tableaux 100 % réalisés grâce à l'informatique et au numérique de la même manière qu'on présente des tableaux traditionnels ». En février dernier, il lançait avec la galerie Loevenbruck une série limitée de 20 NFT disponibles sur Open Sea et souhaiterait en lancer une deuxième en hommage à Jean-Christophe Averty. De son côté, Jeff Koons expliquait en mars dernier avoir pour projet d'envoyer des sculptures sur la lune (!) et de rattacher à chacune d'elle





« Les NFT c'est une technologie appliquée à une économie, pas de l'art. C'est du pouvoir pur, qu'une poignée de personnes, en réalité peu intéressées par l'art, contrôlent. C'est très centralisé, et donc dangereux. »

PAOLO CIRIO, ARTISTE.

ph©2021 Rolando Paolo Guerzoni.

un NFT dont le produit de la vente serait reversé à l'association Médecins Sans Frontières. Intitulé « Moon Phases », le projet est également soutenu par la Pace Gallery qui représente l'artiste américain et qui en a vendu plusieurs exemplaires à Art Basel cette semaine. Ainsi, ponctuellement, des artistes déjà bien implantés se tournent vers la technologie des NFT et des plateformes, comme [Artworld](#), les incitent à explorer « les possibilités créatives des NFT ».

Le domaine est, par ailleurs, en passe de se professionnaliser : récemment, le Museum of Modern Art de New York publiait une offre d'emploi pour recruter un ou une « Web3 Associate » qui serait en charge d'accélérer les activités du musée « dans l'espace Web3, les NFT et les communautés numériques ». En France, à la Défense, le Metaverse Collège devrait quant à lui ouvrir ses portes à la rentrée prochaine en tant que « premier établissement d'enseignement supérieur dédié à la formation aux métiers liés au métavers ». Accessible dès le baccalauréat, cette formation propose entre autres un master 2 de management de la cryptomonnaie, des NFT et du metapatrimoine...

« C'est du capitalisme pur »

Mais quand on aborde le sujet avec les artistes, la réaction est dans la grande majorité des cas le mépris, plus ou moins poli. « Ça n'est pas de l'art, seulement du business », « C'est affreux », « C'est du capitalisme pur »... sont les commentaires qui reviennent le plus souvent. Avec souvent une confusion : un NFT n'est pas une œuvre mais une part d'un objet dématérialisé – c'est pour cela que les musées peuvent vendre des NFT d'œuvres, qui elles restent bien dans leurs collections ([lire l'article p. 16](#)) !

Page d'accueil du site NFT Artists Rights.

Capture d'écran nft-artists-rights.com.

Le marché des NFTs doit se construire dans le respect du droit d'auteur.

L'irruption des NFTs sur le marché de l'art a suscité, ces derniers mois, une spéculation d'une ampleur sans précédent. Partout dans le monde, quantité d'opérateurs se sont lancés, souvent dans la précipitation, dans des initiatives visant à proposer à la vente des

SIGNATAIRES :

- ADAGP
- Archives Yves Klein
- Comité Georges Mathieu
- Estate of Roy Lichtenstein
- Fondation Calder
- Fondation Foujita, sous l'égide de la Fondation Apprentis d'Auteuil



Virulent critique de la société de contrôle, l'Italien Paolo Cirio – qui s'était fait notamment connaître en France pour ses photographies de policiers censurées par Gérard Darmanin (lire le [QDA du 6 octobre 2020](#)) – a entamé dès 2014 une réflexion sur la vente d'œuvres numériques qui soit plus démocratique. L'artiste, actuellement présenté dans une exposition sur l'art contemporain italien à la Villa Arson, à Nice, fait le distinguo : « *Les NFT c'est une technologie appliquée à une économie, pas de l'art. C'est du pouvoir pur, qu'une poignée de personnes, en réalité peu intéressées par l'art, contrôlent. C'est très centralisé, et donc dangereux.* » Selon Paolo Cirio, la piètre qualité des œuvres proposées en NFT viendrait du fait que « *les acteurs crypto ont tous les mêmes goûts, qui déterminent une toute petite liste de motifs, qu'on pourrait qualifier d'esthétique spéculative* ». Il ajoute : « *On parle beaucoup des NFT mais peu y prennent part. Et tout ce dont on parle à leur sujet, c'est "Combien ça coûte ?"* ».

Autre argument négatif : le non-respect du droit d'auteur. En France, l'Adagp ainsi qu'une série de fondations et successions d'artistes ont signé un texte collectif (consultable sur [nft-artists-rights](#)), condamnant « *la commercialisation des copies numériques d'œuvres fixées par l'artiste sur un support matériel physique sans le concours de l'artiste ou de ses ayants droit* » et qualifiant les NFT de ces œuvres de contrefaçons. Et de rappeler que celles-ci peuvent donner lieu à des poursuites civiles ou pénales et que « *l'usurpation de l'identité d'un artiste peut également donner lieu à des sanctions lourdes* ».

Le pouvoir « magique » des NFT ?

Certains ayant une pratique « classique » se risquent cependant à y voir des aspects bénéfiques. Ainsi Neil Beloufa, artiste-entrepreneur pluridisciplinaire (installations, films, sculptures, peintures...), a initié avec son studio des projets immersifs « tokénisant » ses expositions en NFT : « *Les gens partent avec un bout de pièce ou une pièce. C'est une façon de faire du prosélytisme, pour montrer que l'on peut investir dans le capital culturel des artistes* », expliquait-il en février dernier au *Monde*, vantant la capacité des nouvelles technologies à transformer la société, en particulier via les DAO (organisations autonomes décentralisées), ces « *modèles politiques avec des missions de bien commun qui oscillent entre micro-gouvernement, start-up et collectif associatif* ». Paolo Cirio se prend quant à lui à rêver : « *Il faut faire les choses correctement : j'aimerais vendre mes œuvres librement, comme le font les musiciens sur Internet, sans avoir à passer par les galeries et les curateurs,* »

FirE haut :

Neil Beloufa, *Screen Talk*, 2020, bas-relief, projection, écran TV, télécommande. Courtesy of the Artist and CLEARING New York, Brussels, Beverly Hills.

© Eden Kršmanovic.

Capture d'écran du site MetaHistory NFT Museum of War.

Capture d'écran metahistory.gallery.

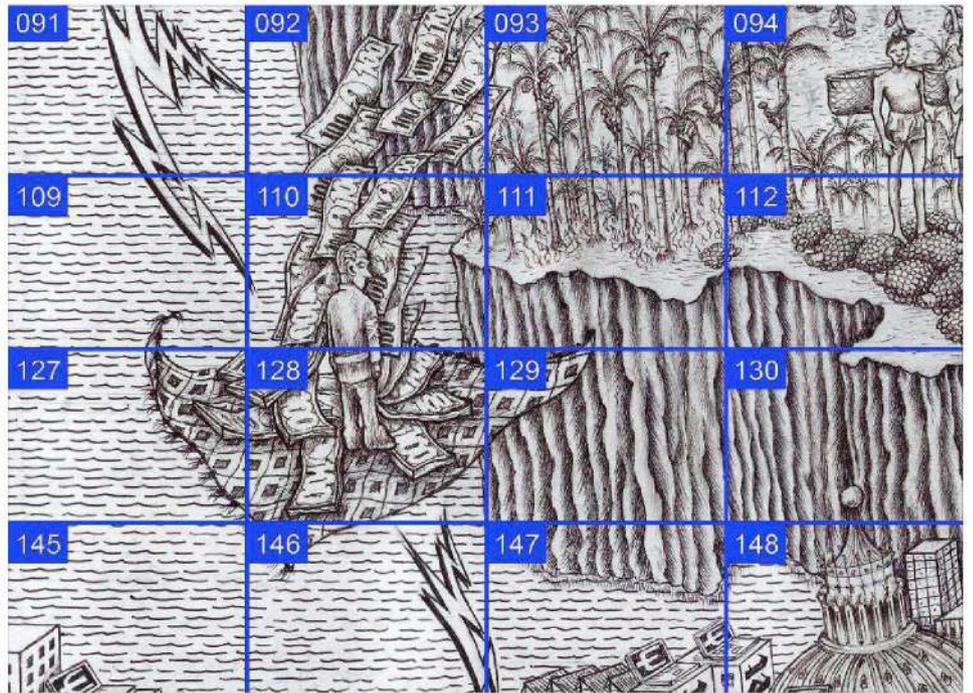


Figure de chef représentant l'officier colonial belge, Maximilien Balot, artiste inconnu, 1931, sculpture en bois avec agrafes de réparation en métal. 63,5 x 15,24 x 15,24 cm. Fonds de dotation Aldine S. Hartman.

© Virginia Museum of Fine Arts.

Dessin de Ced'art Tamasala avec des divisions bleues pour les *Balot NFT*, CATPC, 2022.

© Ced'art Tamasala/CATPC.



et d'une manière réellement démocratique, pas seulement aux riches et aux geeks... »

Si les artistes sont encore très peu à vivre de la vente de NFT, depuis deux ans certains s'en emparent pour servir des causes, tandis que des artistes issus des « minorités » – femmes, racisés, LGBTQI... – y voient une manière d'exister (lire l'article p. 19). Chaque jour une nouvelle initiative est annoncée. Kyle McDonald a produit une série d'œuvres dont le produit des ventes est reversé à des associations qui luttent contre le réchauffement climatique. En mars, le gouvernement ukrainien lançait un « drop » (lot) de NFT combinant des tweets de responsables politiques et des œuvres d'art provenant du MetaHistory NFT Museum of War. Celui-ci, fondé par un collectif d'experts en cryptographie et d'artistes, collecte des témoignages sur la guerre en Ukraine sur une « warline », vendus en NFT au profit de l'aide humanitaire et de l'armée ukrainienne – à ce jour près d'un million de dollars ont été récoltés. Et de nombreux artistes ont produit des NFT pour soutenir l'Ukraine, comme les militants réunis autour du Lithuanien Vygandas Šimbelis, sur Art Value. D'autres projets sont moins officiels. Looty produit des NFT à partir de scans 3D d'objets pillés en Afrique, présents dans les collections des grands musées. La première série est réalisée à partir d'une sculpture de bronze du Bénin, vendue 0,99 Ethereum (environ 1120 euros). Vingt pour cent des ventes doivent financer des bourses pour des jeunes artistes africains, tandis qu'un métavers des œuvres pillées sera peu à peu constitué. Dans une démarche également décoloniale, le collectif d'artistes congolais CATPC (Congolese Plantation Workers Art League) produisait le 11 février dernier une édition de 300 NFT d'une sculpture représentant Maximilien Balot, officier belge tué lors d'une révolte au Congo en 1931. Le Virginia Museum of Fine Arts de Richmond en ayant refusé le prêt au centre d'art White Cube, à Lusanga, CATPC a déclaré dans un communiqué « revendiquer son patrimoine en utilisant les pouvoirs magiques des NFT ». Les profits du *Balot NFT*, dont une série est présentée cette année à Art Basel, sont destinés à « racheter des terres volées, replanter la forêt et réintroduire la biodiversité dans l'une des régions les plus pauvres du monde ». De son côté, Paolo Cirio tempère : « C'est une bonne chose que les NFT permettent de soutenir des causes, mais cela reste une réalité virtuelle. On a besoin de vraies lois. Par ailleurs, on ne peut pas faire abstraction du fait que c'est très mauvais pour l'environnement... »